

---

**Bibliothèque et Archives Jean-Léon-Allie Library and Archives**  
**Service d'archives – Archive Services**

**Fonds A USP-04 – Service des finances.**  
**1959-.**  
**2,77m de documents textuels.**

**Histoire administrative :**

Le Service des finances assure la saine gestion financière de l'Université. Regroupant les secteurs de la comptabilité, des comptes clients, des comptes fournisseurs et de la perception, ainsi que la gestion salariale des employés. En plus, la section des Comptes clients du Service des finances a pour fonction principale la perception des droits de scolarité et la gestion des comptes étudiants.

**Note bene :**

- A. *L'entreposage de ses documents se fait dans un local spécifiquement réservé au Service des finances.*
- B. *Seuls les documents uniformes à toutes les unités administratives de l'université et témoignant de la gestion administrative du Service des finances sont versés aux locaux d'archives de l'Université Saint-Paul.*

**Portée et contenu :**

- A. Les documents versés dans le local d'entrepôt du Service des finances :

Le fonds contient les dossiers en lien avec les états financiers de l'université, les documents de transaction financière et pièce justificative, les rapports de vérifications internes et externes, la gestion salariale, ainsi que l'écriture de journal.

- B. Les documents versés dans les locaux d'archives de l'USP :

Le fonds contient les documents uniformes portant sur la gestion administrative du Service des finances. Il comprend les règlements et procédures de l'unité administrative, les rapports d'activités, les titres de propriété et inventaire, ainsi que le grand livre de l'Université.

**Source immédiate d'acquisition :**

Transfert administratif.

**Restrictions d'accès :**

Les documents sont ouverts à la consultation, mais ceux contenant des informations personnelles et confidentielles sont restreints à la consultation et à la reproduction.

Tous les documents sont soumis à la Loi sur les droits d'auteur.

Le Service des archives se réserve le droit de limiter l'accès aux documents fragiles ou endommagés.

**Instrument de recherche :**

Un répertoire de dossiers est disponible au bureau des archives.

**Accroissements :**

D'autres versements sont attendus.

**Documents connexes :**

Université Saint-Paul : fonds A USP-01 : section CT.